

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

N°2010-080

ARRETE

**FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 (articles 10 et 11) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010 ;

ARRETE :

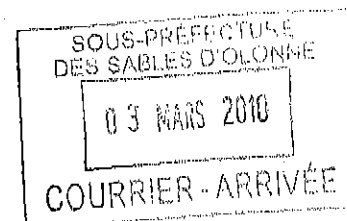
Article 1^{er} : Sont inscrites sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au titre de l'année 2010, les personnes mentionnées ci-dessous :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Madame Mélanie DESSEVRES	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe
Madame Delphine THOMAS	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- Représentant de l'Etat,
- Président du Centre de Gestion.

Fait à Givrand, le 17 février 2010



Le Président,
Christophe CHABOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

ZAE du Soleil Levant - BP 30 669 - Givrand - 85 806 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE Cedex

Tél : 02 51 55 55 55 - Télécopie : 02 51 54 24 46 - e-mail : accueil@payssaintgilles.fr